



Demande d'autotisation pour installer un poêle à granulés

Par **manenette**, le **04/10/2013** à **19:35**

bonsoir,
voilà je loue actuellement une maison qui est la propriété de la mairie de mon village, et je voudrai installer à ma charge un poêle à granulés du fait que cette maison n'est pas isolé du tout, aucun double vitrage, les fenêtrre sont en bois en très mauvais état, ou l'hiver j'ai une forte condensation de buée qui coule sur ces vitres.

Il y a actuellement une chaudière au gaz, mais en raison de ce manque d'isolation mes factures sont très levées...

Je me suis renseigné auprès de CAF qui me propose un prêt à l'amélioration de l'habitat pour l'achat de ce poêle, mais celle -ci me demande une attestation de la mairie, pour l'accord de cette installation, mais voilà, le maire me dit qu'il ne voit pas d'inconvénients à ce que je fasse ces travaux à mes frais, mais refuse de me donner son accord par écrit, ce que la CAF me demande absolument pour obtenir ce prêt. Pouvez vous svp m'aider dans cette démarche ?

j'ai oublié de vous préciser que la cheminée est déjà existante dans cette maison.

avec mes remerciements,
bien cordialement à vous